

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE

AVIS DE CONVOCATION

A :	M. Jean-Marc Robitaille	M. Marc Campagna
	Mme Nathalie Bellavance	M. Frédéric Asselin
	M. Daniel L'Espérance	M. Clermont Lévesque
	Mme Marie-Claude Lamarche	M. Jean-Luc Labrecque
	M. Réal Leclerc	M. Sylvain Tousignant
	M. Denis Poitras	M. Michel Lefebvre
	M. Michel Morin	M. Stéphane Berthe
	M. Paul Asselin	M. Jean-Guy Sénécal
	Mme Marie-Josée Beaupré	

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra **le lundi 17 septembre 2012 à 19h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.**

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (503-09-2012) ;
2. Adoption de l'ordre du jour (504-09-2012) ;
3. Adoption du règlement d'emprunt numéro 547 – travaux de réfection du pont de l'Île-des-Moulins, l'aménagement paysager aux abords du kiosque touristique et l'aménagement de murets (505-09-2012) ;
4. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (506-09-2012) ;
5. Adoption de soumission – fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout (507-09-2012) ;
6. Offre d'achat à la Caisse Desjardins de Terrebonne pour l'acquisition du lot 2 438 927 sis au 513, montée Masson (508-09-2012);
7. Refus - demandes de modification au règlement de zonage (509-09-2012) ;
8. Période de questions ;
9. Levée de l'assemblée (510-09-2012).

Donné à Terrebonne, ce 14^e jour du mois de septembre 2012.

Me Denis Bouffard, greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
17 SEPTEMBRE 2012**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 17 septembre 2012 à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Clermont Lévesque
Daniel L'Espérance	Jean-Luc Labrecque
Réal Leclerc	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Michel Lefebvre
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal
Marc Campagna	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Madame la conseillère Marie-Claude Lamarche, Messieurs les conseillers Denis Poitras et Frédéric Asselin et le directeur général, Monsieur Denis Levesque.

RÉSOLUTION NO : 503-09-2012
PROPOSÉ PAR : Paul Asselin
APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 504-09-2012
PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Michel Lefebvre

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 505-09-2012

PROPOSÉ PAR : Jean-Luc Labrecque

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE le règlement décrétant des travaux de réfection du pont de l'Île-des-Moulins, l'aménagement paysager aux abords du kiosque touristique et l'aménagement de murets et prévoyant un emprunt n'excédant pas 547 600\$, soit adopté sous le numéro 547.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 506-09-2012

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 30 août 2012;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna
APPUYÉ PAR Daniel L'Espérance**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 30 août 2012 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 42 suivants en retirant le point # 9:

- 1. D12-1734 Projet de rénovation extérieure
238-240, rue Sainte-Marie / lot 4 518 846
Marie-Claude Gauthier**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au devis descriptif soumis par le demandeur et identifié "Annexe A" à la condition suivante :

-que les travaux de réfection des murs arrière et latéral gauche se réalisent dans une seule phase tout en assurant le maintien de la façade principale en bois.

2. **D12-1972** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
2217, rue du Commandant / lot 4 854 281
Maxime Joyal

QUE le Conseil municipal accepte la version 1 du projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Martin Thériault, daté du 5 juin 2012, et identifié « Annexe A » à la condition suivante :

- que le revêtement vertical identifié sur l'élévation avant soit réalisé en fibre de bois véritable et non en vinyle.

3. **D12-2150** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
2569, rue de l'Azalée / lot 4 247 540
Les Constructions Lacourse inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Nantel Consultant, daté de 16 juillet 2012, et identifié « Annexe A ».

4. **D12-2093** **Projet de construction d'un garage détaché**
2593, rue de l'Azalée / lot 4 247 544
Jonathan Toupin

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Jonathan Toupin, daté du 8 août 2012, et identifié "Annexe A ".

5. **D12-1303** **Projet de construction d'une habitation multifamiliale**
1151-1153-1155, rue Rodrigue / lot 3 969 667
Habitations des Vignobles

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation multifamiliale tel que représenté au document soumis par Paul Raby, architecte, daté du 5 mai 2009, et identifié " Annexe A " aux conditions suivantes :

- Que l'avant-toit des 17 immeubles du constructeur (les 17 lots visés sont : 3 969 658 à 3 969 674) soit recouvert en bardeaux d'asphalte conformément au plan promotionnel et non de construction, et ce, en accord aux validations reçues des copropriétaires;

- De respecter l'aménagement paysager prévu initialement, soit de planter une haie de cèdres de 1,5 mètre et non une haie de cotonéasters de 0,9 mètre.

6. **D12-1986** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
1526, rue Rodrigue / lots 4 243 040 et 4 247 609
Construction Ri-Mar inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Plans Design, daté de mars 2012, et identifié "Annexe A".

7. **D12-2206** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
70, rue de Margaux / lot 4 436 366
Construction Ri-Mar inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Plans Design, daté du mois d'août 2012, et identifié "Annexe A".

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'abattage et de conservation des arbres tel que représenté au plan d'implantation (annoté de l'engagement du demandeur à s'y conformer), daté du 21 août 2012, et identifié "Annexe B".

8. **D12-1251** **Projet de construction d'une habitation multifamiliale**
rue Bellerive / lot 2 440 221
Jean-Marie Mathieu

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation multifamiliale - classe C tel que représenté aux documents soumis par Dessina Plan Plus inc., datés du 17 août 2012, et identifiés "Annexe A", et ce, aux conditions suivantes:

- au dépôt et à la validation par la Direction de l'aménagement du territoire d'un plan détaillant la gestion de l'empiètement de l'entrée charretière actuelle;
- que l'entrée charretière proposée pour la nouvelle construction ne sera pas élargie au détriment des aménagements paysagers de la cour avant.

9. **D12-1799** **Projet de rénovation résidentielle**
142, rue Gagnon / lot 2 440 216
Serge Gascon

Ce point est retiré.

10. **D12-1796** **Projet de rénovation résidentielle**
152, rue Léon-Martel / lot 2 439 141
Jean Limoges

QUE le Conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par Jean Limoges, daté du 3 juillet 2012, et identifié "Annexe A", conditionnellement à :

- l'ajout de toit au-dessus de la nouvelle porte d'entrée située sur le côté droit de la maison;
- l'aménagement d'un chemin d'accès menant à cette porte.

11. **D12-2204** **Projet d'abattage d'arbres**
711, rue Louis-H.-Desjardins / lot 2 438 249
Succession Denis Brault

QUE le Conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbres formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 21 août 2012 et identifié " Annexe A ", conditionnellement au remplacement de l'arbre en cour arrière.

12. **D12-2092** **Projet d'abattage d'arbre**
727-731, rue Louis-H.-Desjardins / lot
2 438 247
Michel Brault

QUE le Conseil municipal accepte la demande d'abattage d'un arbre formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 17 août 2012 et identifié "Annexe A ".

13. **D12-1817** **Projet de rénovation extérieure**
723-725, rue Ouimet / lot 2 438 909
Jean-Marc Dufault

QUE le Conseil municipal accepte, pour un agrandissement résidentiel, le plan soumis par le demandeur, tel qu'illustré à l'annexe "A", et ce, aux conditions suivantes :

- que la nouvelle fenêtre soit en margelle seulement;
- que la nouvelle fenêtre ne soit pas visible de la rue;

et **refuse**, pour une rénovation résidentielle, le plan soumis par le demandeur, tel qu'illustré à l'annexe "A", pour la raison suivante :

- Les objectifs du PIIA pour ce secteur ne sont pas respectés en ce qui a trait à la préservation du style architectural et l'intégrité des aménagements en front de la résidence.

14. **D12-2055** **Projet de rénovation résidentielle**
92, rue Saint-Joseph / lot 2 439 080
Francis Hamelin

QUE le Conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel qu'illustré au document soumis par François Hamelin, daté du 1^{er} août 2012, et identifié " Annexe A ", conditionnellement à la validation par la Direction de l'aménagement du territoire d'un devis technique qui devra être déposé par le demandeur.

15. **D12-1997** **Projet de rénovation résidentielle**
181 – 185, rue Saint-Joseph / lot 2 441 921
Alain Ouellette

QUE le Conseil municipal accepte la demande de rénovation résidentielle telle qu'illustrée au plan réalisé par Alain Ouellette, daté du 25 juillet 2012, et identifié " Annexe A ".

- 16. D12-1630 Projet de rénovation extérieure**
538-540, rue Saint-Louis / lot 2 440 168
Chantal Pelletier

QUE le Conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle, à l'exception de la proposition d'installation de clôtures, tel que représenté au document soumis par le demandeur daté du 18 juin 2012 et identifié "Annexe A", et ce, à la condition suivante:

- que la relocalisation proposée de l'escalier menant à l'étage respecte une marge latérale minimale de 1,5 mètre.

- 17. D12-1944 Projet d'agrandissement résidentiel**
2349, chemin Saint-Charles / lots 1 945 561
et 1 945 547
Jean-Guy Raymond

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté de décembre 2010, et identifié "Annexe A".

- 18. D12-2140 Projet d'abattage d'arbres**
1355, côte de Terrebonne / lot 2 921 614
Julie Demers

QUE le Conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbres formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 16 août 2012 et identifié " Annexe A ".

- 19. D12-2075 Projet d'affichage « Mia Pasta »**
2795, avenue Claude-Léveillée / lot 2 922 084
Enseignes Montréal Néon

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce Mia Pasta tel que représenté au document soumis par Enseignes Montréal Néon, daté du 12 août 2012, et identifié " Annexe A ".

- 20. D12-2026 Projet d'affichage « Anor Constructions »**
3477, montée Gagnon / lot 2 918 485
Les Enseignes Robert Bertrand inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce " Anor Constructions " tel que représenté au document soumis par Les Enseignes Robert Bertrand inc., daté du 17 juillet 2012, et identifié " Annexe A ".

- 21. D12-1908 Projet d'affichage « Boucherie d'Antan »**
1962, chemin Gascon / lot 2 439 193
Guy Benoit

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce "Boucherie d'Antan" tel que représenté au document soumis par Les Enseignes Robert Bertrand inc., daté du 12 juillet 2012, et identifié "Annexe A" aux conditions suivantes:

- que les deux supports d'affichage inutilisés et présents sur la structure du poteau visé soient retirés;

- qu'un aménagement paysager permanent au pourtour de la base de l'enseigne soit réalisé.

**22. D12-2078 Projet d'affichage « Mia Pasta »
5581, boulevard Laurier / lot 1 887 336
Enseignes Montréal Néon**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce Mia Pasta tel que représenté au document soumis par Enseignes Montréal Néon, daté du 3 août 2012, et identifié " Annexe A".

**23. D12-2138 Projet d'affichage « Société des alcools du Québec »
5751, boulevard Laurier / lot 1 892 319
Société des Alcools du Québec**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce " SAQ " tel que représenté au document soumis par Catherine Guay, daté du 11 juin 2012, et identifié " Annexe A ".

**24. D12-2027 Projet de rénovation commerciale « Les Planchers Dallaire inc. »
802, boulevard des Seigneurs / lot 2 442 118
9088-3836 Québec inc.**

QUE le Conseil municipal refuse le projet de rénovation commerciale tel que représenté au rapport soumis par la Direction de l'aménagement du territoire, daté du 25 juillet 2012, et identifié "Annexe A" pour le motif d'un non-respect des cibles de performance globale des objectifs du PIIA pour ce secteur commercial au niveau de la qualité des rénovations et à l'intégrité des aménagements en front de ce commerce.

**25. D12-0629 Projet d'agrandissement industriel « L.L. Industries inc. »
3440, boulevard des Entreprises / 2 124 877**

QUE le Conseil municipal refuse le projet d'agrandissement industriel tel que représenté au document soumis par Bertrand Frigon, architecte, daté du 22 mars 2012, et identifié "Annexe A".

**26. D12-0806 Projet de rénovation industrielle « Altex »
3530, boulevard des Entreprises / lot
2 122 303
Bellemare & Gilbert, architectes**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de rénovation industrielle tel que représenté au document soumis par Bellemare & Gilbert, architectes, daté du 18 avril 2012, et identifié "Annexe A".

**27. D12-0596 Projet d'agrandissement industriel
1107, rue Lévis / lot 2 915 192
9094-2054 Québec inc.**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement industriel tel que représenté au document soumis par Vézina + Thode, architectes, daté du 20 juin 2012 et révisé en date du 11 juillet 2012, et identifié "Annexe A", et ce, à la condition suivante:

-au dépôt et à la validation par la Direction de l'aménagement du territoire d'un plan d'aménagement paysager, lequel favorisera :

- une plantation étendue à l'ensemble du site;
- la réduction de l'impact visuel de l'allée de circulation proposée;
- l'aménagement d'une bande d'isolement de 2 mètres le long de l'élévation sud de l'agrandissement.

**28. D12-2038 Projet de construction d'un garage détaché
20, 20^e Avenue / lot 2 921 536
Patrick Lamothe**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 24 et du 30 juillet 2012, et identifié "Annexe A".

**29. D12-1742 Projet d'agrandissement résidentiel
1230, rue Arzélie / lot 1 888 187
Rénovation D.S.T.J. inc.**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté aux documents soumis par Tigounsseft Benali, daté du 22 mai 2012, et identifié " Annexe A", et ce, aux conditions suivantes :

- à l'installation d'un treillis pour camoufler la fondation de "sonotubes" située sous l'agrandissement de la partie centrale;
- à l'implantation d'un aménagement paysager afin de dissimuler la fondation de " sonotubes " située sous l'agrandissement de la partie centrale.

**30. D12-2086 Projet de construction d'un garage détaché
1075, rue de Bourgchemin / lot 2 440 034
Éric Bédard**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Stéphane Lalancette de Lalancette Architecture, daté de juillet 2012, et identifié " Annexe A " .

- 31. D12-2074 Projet d'agrandissement résidentiel**
5381, rue Catherine / lot 1 888 901
Alain Généreux

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Lalancette Architecture, daté de novembre 2011, et identifié " Annexe A ".

- 32. D12-2021 Projet de construction d'une habitation**
unifamiliale
5931, rue Florence / lot 1 889 801
Silma Construction inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Atek Design et identifié " Annexe A ".

- 33. D12-1871 Projet d'agrandissement résidentiel**
1785, rue Henri / lot 2 913 516
Réjean Paradis

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Navalys Architecture, daté du 11 juillet 2012, et identifié " Annexe A ".

- 34. D12-2183 Projet de construction d'une habitation**
unifamiliale
2396, avenue du Lac / lot 4 607 348
Éwelina Karczenwska

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par PaniPlan, daté du mois d'août 2012, et identifié "Annexe A ".

- 35. D12-2108 Projet d'agrandissement résidentiel**
666, avenue Ludovic-Laurier / lot 2 914 400
Cindy Beaulieu

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Lalancette Architecte en juillet 2012 et identifié "Annexe A".

- 36. D12-1958 Projet de construction d'une habitation**
unifamiliale
3021, montée Major / lot 1 891 660
Habitation Logimax inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Gestion Architecturale Poirier, daté du 18 juillet 2012, et identifié "Annexe A ".

- 37. D12-2072 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
4040, montée Major / lot 4 832 506
Jean-Guy Beaudoin**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Normand Desaulniers de Plan Image, daté de juillet 2012, et identifié " Annexe A ", conditionnellement à l'établissement de mesures précises à la protection des arbres situés à l'extérieur du site de construction (Article 351).

- 38. D12-2067 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
2434, rue de Nevers / lot 4 888 854
François-Xavier Bolduc**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 3 août 2012, et identifié "Annexe A ".

- 39. D12-0104 Projet de rénovation extérieure
3657, avenue des Roseaux / lot 4 682 436
Les Associés Nord-Ouest inc.**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un mur de soutènement tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 12 et du 13 juin 2012, et identifié "Annexe A", et ce, conditionnellement à l'application d'un revêtement de crépi sur l'ensemble dudit mur, et ce, avant le 1^{er} octobre 2012.

- 40. D12-2103 Projet de construction d'un garage détaché
560, rue de Saint-Malo / lot 2 916 299
Raphaël Ferland**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Cabanon Fontaine inc., daté du 8 août 2012, et identifié "Annexe A ".

- 41. D12-2098 Projet de construction d'un garage détaché
660, chemin Saint-Roch / lot 3 895 281
Isabelle Guay**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Cabanon Mirabel inc., daté du 7 août 2012, et identifié "Annexe A ".

- 42. D12-1931 Projet d'abattage d'arbres – PIIA
chemin du Trait-Carré / lot 1 889 125
Les Sables Compacts inc.**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de coupe d'arbres dans un boisé tel que représenté au document soumis par AECOM, daté de juin 2012, et identifié "Annexe A", et ce, aux conditions suivantes :

- que la largeur des bandes de protection projetées au pourtour de l'exploitation du site soit augmentée à 30 mètres avec des pentes maximales de 10 %;
- qu'aucune coupe d'arbres ne soit réalisée dans lesdites bandes de protection;
- que les activités de coupe et d'enlèvement de sable soient exclusivement pratiquées du lundi au vendredi entre 7 h et 18 h.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 507-09-2012

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout (SA12-9014) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 4 juillet 2012 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 14 août 2012, à savoir :

Réal Huot inc.	123 267,79\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Albert Viau ltée	124 316,47\$ t.t.c. <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Réal Huot inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 5 septembre 2012 par Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Louis-Jean Caron, chargé de projets au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 14 mai 2012, au montant de 111 816,63\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1157-REC du Comité exécutif du 12 septembre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **RÉAL HUOT INC.**, datée du 13 août 2012, pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an, pour un montant de 107 212,69\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0289 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

M. le Conseiller, Jean-Luc Labrecque, déclare son intérêt et indique qu'il ne participera pas aux délibérations concernant la prochaine résolution.

RÉSOLUTION NO : 508-09-2012

ATTENDU QU'en date du 17 août 2011, Caisse Desjardins de Terrebonne a soumis une lettre à l'attention de la Ville de Terrebonne pour valider l'intérêt d'acquisition de l'immeuble sis au 513, montée Masson ;

ATTENDU QUE l'immeuble comporte un terrain d'une superficie de 36 436 pi² et un bâtiment d'une superficie d'environ 14 000 pi² ;

ATTENDU QUE Caisse Desjardins de Terrebonne a fixé le prix plancher à 1,8 million de dollars ;

ATTENDU le rapport numéro 11-49998 daté du 15 septembre 2011 de la firme d'évaluation Picard Crevier Guertin et Associés inc. confirmant la valeur marchande du lot sous étude ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a signifié son intérêt d'acquérir l'immeuble sis au 513, montée Masson (lot 2 438 927), par la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-972-DEC ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage permet des usages de type commercial et que l'usage requis est de type institutionnel ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne procède actuellement à l'étude de vétusté de l'immeuble ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1125-REC du Comité exécutif du 5 septembre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la signature d'une promesse de vente à être présentée par Caisse Desjardins de Terrebonne en faveur de la Ville de Terrebonne, du lot 2 438 927 du cadastre du Québec avec la bâtisse y érigée portant le numéro 513 de la montée Masson à Terrebonne, pour un montant maximal de 1 800 000\$, conditionnellement à l'adoption d'un règlement d'emprunt pourvoyant à l'acquisition de cet immeuble, d'une modification du règlement de zonage pour permettre l'usage institutionnel et sous réserve du complément d'information sur l'état général de l'immeuble selon l'étude de vétusté à venir.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la promesse de vente.

QUE Caisse Desjardins de Terrebonne autorise la Ville de Terrebonne à procéder à la modification de zonage pour permettre l'usage institutionnel.

QUE les frais inhérents à la vente, incluant les frais d'arpentage s'il y a lieu, soient assumés par la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 509-09-2012

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Michel Morin

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suite aux recommandations CE-2012-891-REC, CE-2012-973-REC et CE-2012-974-REC du Comité exécutif, refuse les demandes de modification réglementaire suivantes :

1. Pour le projet de redéveloppement d'un ensemble de propriétés situées aux abords des rues Saint-Joseph et Saint-Jean-Baptiste, refuser les points 1, 2, 3, 7 et 9 sur les 14 points énoncés soit :
 - 1) Une augmentation de la densité d'occupation des terrains de 50% à 90% au lieu de 40% maximum dans la zone concernée;
 - 2) L'ajout systématique d'un troisième étage, au lieu de deux étages maximum, tel qu'observé dans la trame urbaine traditionnelle;
 - 3) La démolition d'un duplex ancien versus la reconstruction d'une façade postiche, en vue de faciliter ce redéveloppement;
 - 4) L'ajout de terrasses au toit, en compensation de la carence d'espaces verts au sol;
 - 5) La cohabitation de cases publiques et privées à même un stationnement souterrain commun;
 - 6) L'augmentation de l'empreinte au sol, via la présence d'une dalle de ciment couvrant le garage, en lieu et place de cours gazonnés et plantées;
 - 7) L'ajout de locaux commerciaux situés hors de l'axe de la rue Saint-Pierre, à même le nouveau projet résidentiel;
 - 8) L'augmentation du nombre de logements à 52 unités au lieu des 27 unités permises par le règlement en vigueur (trois unités par terrain ayant front à la rue);
 - 9) Le développement de nouvelles unités d'habitation inscrites en arrière-cour;
 - 10) L'implantation de descentes véhiculaires en front de rue;
 - 11) L'élaboration d'un traitement architectural résolument contemporain;

- 12) Le déploiement d'une nouvelle signature-projet recoupant différents terrains d'un même quadrilatère existant;
 - 13) La répartition inter-projet du ratio de stationnement exigible par terrain, en compensation de la capacité d'accueil de certains terrains surdéveloppés;
 - 14) L'implantation du bâti au seuil des marges minimales prévues par le Code civil.
2. Pour l'implantation d'un service de garde de 80 places au 1220, rue Philippe-Chartrand;
 3. Pour l'implantation d'un service de garde de 80 places au 175, côte de Terrebonne.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 510-09-2012
PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
